

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2024-07-04/02

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	13
Présents	18
Votants	23

Le quatre juillet deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, David ZÉRATHE, Nicolas TRICCA, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOURE, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB
Absents excusés	Frédéric LOGEZ, Brice DEVIF
Pouvoirs	Magali BACLE a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER, Anne-Sophie DEVAUX a donné pouvoir à Sylviane LAFONT, Véronique AVENAS a donné pouvoir à Isabelle BRAILLON, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, Marie-Claude PHILIPPE a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE
Secrétaire	Nicolas TRICCA

PRÉ PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE
LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE

David ZÉRATHE, Adjoint en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, expose :

L'accueil périscolaire « Les Pimpinaudes » actuel est vieillissant et arrive en limites de capacité d'accueil des enfants de maternelle.

Un projet de construction d'un bâtiment neuf en remplacement de ces préfabriqués a été demandé à Seriziat architecture. Ce cabinet propose une esquisse de bâtiment disposant d'espaces de 320 m² de surface utile pour l'accueil des enfants, complétés par 81,5 m² d'espaces dédiés aux sanitaires, aux rangements et bureaux. Ce bâtiment pourrait éventuellement être complété, à terme, d'une annexe de 40 m² de surface pour l'accueil des enfants. Le projet pourra également prévoir la possibilité de réaliser un étage à ce bâtiment.

Le coût HT de ce projet est estimé comme suit :

Bâtiment de 401,5 m ²	775 651,80 €
Bâtiment de 401,5 m ² avec extension de 40 m ²	851 000,00 €
Bâtiment de 401,5 m ² avec possibilité de création d'étage	816 651,80 €

Le projet définitif sera établi par un architecte qui sera choisi suite à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

VALIDE le programme de l'opération sous réserve d'étude d'un autre site possible d'implantation du bâtiment,

APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle pour un montant de 816 651,80 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre incluant l'étude de deux scénarii d'implantation,

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20240704-DE20240704_02-DE



AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Nicolas TRICCA,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 28 JUIN 2024

Dépôt en Préfecture le 08 JUIL. 2024

Publication le 08 JUIL. 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire